

Soutien et Dotation aux Athlètes et aux Clubs

ECOLE DE TIR

Dotation de boites de plombs aux clubs
distribuées lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Calcul effectué par le comité

par participation individuelle par tir de la catégorie Poussins à Minimes.
(le pistolet 3/7 et le pistolet vitesse ne sont pas pris en compte)

Critérium Départemental Ecole de tir	1
Critérium Régional Ecole de tir	1
Championnat Départemental Ecole de tir	2
Championnat Régional Ecole de tir	2
Championnat de France Ecole de tir	2

Indemnité forfaitaire de soutien aux Minimes sélectionnés au Club Régional.

Hormis ceux bénéficiant d'un contrat d'objectif.
Les demandes doivent être envoyées au Trésorier du CDTir 77
avant le 31 juillet
de la saison concernée pour être prises en compte.

Soutien par athlètes	60,00 €
----------------------	---------

[TELECHARGEZ LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT - INDEMNITES](#)

***Suite à votre état déclaratif dans les délais, et après contrôle,
il sera établi par le trésorier du CDTir 77 un récapitulatif par
événement et un virement sera effectué au club déclarant
avant la fin de la saison soit : 31 août.***